

Qualification des applications mobiles

Pourquoi devons-nous qualifier les applications ?

-  **Garantir** la sécurité du système RRF suite à l'import et à l'utilisation d'une application.
-  **Assurer** le bon fonctionnement des terminaux et de l'appli SYRIUS Mobile

Quels sont les facteurs évalués ?

- **Qualification SSI** basée sur le référentiel Top Ten de l'OWASP (étude du code des applications, évaluation des impacts système)
- **Tests de compatibilité** avec nos applications critiques (Syrius et Atria)
- **Phase d'analyse de rétroingénierie en boîte noire** (SAST)

Quelles applications sont concernées ?

Métier

Développées en interne ou par des éditeurs en lien avec les entités comme :



Grand Public (Play Store)

90 apps GP sont déjà qualifiées par le MI dans la liste Hesperis (planche suivante) comme :



Comment seront diffusées les applications qualifiées ?

Une fois qu'une application mobile est qualifiée, elle peut être intégrée dans l'EMM du SI-G et mise à disposition des utilisateurs.

Les applications métier seront disponibles sur le Store Privé RRF (EMM).

Les applications grand public seront disponibles sur le Play Store.

Il est à noter que l'EMM peut accueillir plusieurs versions d'une même application. Ainsi les éditeurs doivent communiquer à l'ACMOSS les numéros de version des applications demandées par les services.

Quelle est la démarche pour demander la qualification d'une application ?

1. Le **service utilisateur sollicite les éditeurs de ses applications mobiles**, explique la démarche et les enjeux de la qualification par l'ACMOSS pour le RRF.
2. **L'éditeur prend contact avec l'ACMOSS** via l'adresse qualificationappsmobiles-acmoss@interieur.gouv.fr pour effectuer la demande de qualification.
3. L'ACMOSS et l'éditeur organisent une **réunion de lancement** pour présenter les éléments qui seront testés. Les éditeurs peuvent compléter le formulaire d'auto-évaluation partagé par l'ACMOSS en amont de cet échange.
4. L'ACMOSS effectue la **vérification SSI et les tests de compatibilité** et soumet un rapport à l'éditeur sous un délai d'1 à 2 mois en fonction des prérequis nécessaires à la qualification.
5. Une fois l'application qualifiée, elle est **importée dans l'EMM et mise à disposition des services** à partir du Store d'application RRF.
6. Si la qualification de l'application est rejetée, l'éditeur peut s'appuyer sur les recommandations formulées par l'ACMOSS pour mettre en conformité son application.

Quels sont les prérequis impératifs à la qualification d'une application par l'ACMOSS ?

Afin de réaliser la qualification des applications, l'éditeur doit mettre à disposition de l'ACMOSS :

1. L'APK de l'application dans le cas d'une application métier
2. La documentation technique de l'application (document d'audit, document d'architecture, certifications, formulaire d'auto-évaluation, PSSI...)
3. Les adresses (URL, API) des serveurs pour vérifier la possibilité d'accès
4. Des identifiants de test pour les tests de compatibilité (de préférence sur un environnement de test).